



2016, ANNEE DU SEXISME TRIOMPHANT

Par René Begon, responsable des publications

Depuis le début de l'année, les manifestations de sexisme violent ne cessent de se multiplier dans nos contrées a priori civilisées, portant à croire que la « revanche » contre les femmes mise en évidence par Susan Faludi dans son fameux livre *Backlash* est plus que jamais d'actualité. La guerre froide contre les femmes a encore de beaux jours devant elle... Mais une nouvelle génération féministe n'est pas prête à s'en laisser conter !

A ceux qui auraient tendance à adhérer à ce que Christine Delphy appelle le « *mythe de l'égalité-déjà-là* » entre les femmes et les hommes¹, ce début d'année 2016 a apporté un démenti flagrant. Et s'il fallait définir plus précisément la forme prise par ce démenti, on pourrait avancer qu'elle ressortit de ce que la féministe française Colette Guillaumin nomme le « sexage », c'est-à-dire l'« appropriation du corps des femmes » par la « classe de sexe majoritaire des hommes »².

¹ Pour Christine Delphy, « l'affirmation d'une 'égalité-déjà-là' ne représente pas seulement un mensonge, c'est un poison qui entre dans l'âme des femmes et détruit leur estime d'elles-mêmes, leur croyance souvent fragile qu'elles sont des individus à part entière – et pas à moitié ». Cf. Delphy (Christine), « Retrouver l'élan du féminisme », in *Le Monde diplomatique*, mai 2004, pages 24-25.

² Guillaumin (Colette), « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes », in *Questions Féministes*, N. 2, « Les corps appropriés », février 1978, pages 5-30.

« Une classe entière, qui comprend environ la moitié de la population, subit non le seul accaparement de la force de travail mais un rapport d'appropriation physique direct : les femmes (...) Nommé 'esclavage' et 'servage' dans l'économie foncière, ce type de rapport pourrait être désigné sous le terme 'sexage' pour ce qui concerne l'économie domestique moderne, lorsqu'il concerne les rapports de classe de sexe (...) Tout se passe comme si l'épouse appartenait en nue-propriété à l'époux et la classe des femmes en usufruit à chaque homme, et particulièrement à chacun de ceux qui ont acquis l'usage privé de l'une d'entre elles »³.

Appliquant la réflexion de Colette Guillaumin au contexte québécois, la chercheuse Louise Brossard observe :

« Je considère ces violences <faites aux femmes> comme un moyen utilisé par les hommes pour s'approprier les femmes ; comme on s'approprie un objet dont on peut user à sa guise. Dès qu'on les possède, on peut en faire ce que l'on veut, sans égard pour leur dignité humaine, le respect qu'on leur doit, leur volonté, leurs droits, leur autonomie d'action, etc. La publicité sexiste, le harcèlement sexuel, la pornographie, la prostitution, l'inceste, le viol, les mutilations génitales, le trafic sexuel et la violence conjugale constituent des violences où les femmes sont précisément objectivées pour mieux être appropriées par les hommes »⁴.

On peut effectivement s'inspirer des réflexions de Colette Guillaumin et de Louise Brossard pour détailler les divers aspects qu'a revêtus la violence sexiste depuis le début de l'année 2016⁵.

Une vague d'agressions sexuelles

A quoi avons-nous assisté, en effet, durant les premiers mois de cette année ? Après les agressions sexuelles commises par centaines à Cologne durant la nuit de la Saint-Sylvestre, après les discours misogynes à répétition du candidat à l'investiture républicaine américaine Donald Trump, voici qu'en France des militantes écologistes ont dénoncé les pratiques de harcèlement sexuel d'un de leurs élus, par ailleurs vice-président de l'Assemblée nationale et que, dans la foulée, des journalistes féminines en nombre⁶, des militant-e-s des milieux associatifs et politiques⁷, suivies de dix-sept anciennes ministres⁸ ont fait état des mêmes dérives.

³ Guillaumin (Colette), *loc. cit.*, pages 8-10.

⁴ Brossard (Louise), « Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine », in Blais (Mélicca), Dupuis-Déry (Francis), *Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué*, Montréal, Les Editions du Remue-Ménage, 2008, page 93.

⁵ Concernant la publicité sexiste, cf. Delepine (Anne), « Les mythes de la féminité dans les publicités sociales », CVFE, 2016, 13 pages (<http://www.cvfe.be/publications/analyse/anne-delepine/mythes-feminite-dans-publicites-sociales>).

⁶ « Nous femmes journalistes politiques et victimes de sexisme », in *Libération*, 4 mai 2016 (http://www.liberation.fr/france/2015/05/04/nous-femmes-journalistes-en-politique_1289357).

⁷ Collectif « Levons l'omerta », « Harcèlement et politique: 'Pour que l'impunité cesse' », in *Libération*, 9 mai 2016 (http://www.liberation.fr/france/2016/05/09/harcèlement-et-politique-pour-que-l-impunité-cesse_1451542).

⁸ « Face au sexisme, 17 ex-ministres lancent un appel : 'Nous ne nous tairons plus' », in *Le journal du dimanche*, 14 mai 2016 (<http://www.lejdd.fr/Politique/Face-au-sexisme-17-ex-ministres-lancent-un-appel-Nous-ne-nous-tairons-plus-785525>).

Pendant ce temps, malgré un appel aux hommes (politiques) lancé par Johan Hufnagel, de *Libération*⁹, la classe politique masculine française continue à se taire dans toutes les langues :

« Où sont les responsables de partis ? Jean-Christophe Cambadélis ? Jean-Luc Mélenchon ? Nicolas Sarkozy ? Et François Hollande ? N'avez-vous donc rien à dire, à répondre, à vos collègues et anciennes ministres ? Et où sont nos grands intellectuels et universitaires si prompts depuis quelques mois à signer des pétitions contre les discriminations faites aux femmes et pour la république une et indivisible ? Et que dit le Medef ? Et les grands patrons ? Ils n'ont rien vu, rien entendu ? Et que disent les syndicats, dont le silence se fait d'autant plus assourdissant que c'est dans le monde du travail que les cas de harcèlement sont les plus nombreux ? »

« Si une femme sur cinq a été ou sera au cours de sa vie victime de harcèlement sexuel, si seulement 5% d'entre elles iront jusqu'à porter plainte, c'est parce qu'il faut être sacrément courageuse pour dire stop à un collègue, un supérieur ou un patron. Il y a différents degrés dans ce que subissent les femmes dans le monde du travail. De la 'blague' ou l'affiche un peu sale qui va faire rire les collègues (sa version homophobe existe aussi), les choses plus ou moins surnoises, le mépris... à la version proposant d'échanger une promotion contre une faveur sexuelle. C'est parce que ces femmes pensent, à juste titre, qu'elles ne seront pas entendues, écoutées par leurs collègues masculins, les cadres, etc. qu'elles ne disent rien. Et que le harceleur se sent légitimé ».

En Belgique, après quelques commentaires sur Facebook de jeunes députées (du style « *Au Parlement, on sait avec qui il ne faut pas monter seule dans l'ascenseur* »), la presse commence également à publier les témoignages de femmes politiques¹⁰. Mais, ici encore, silence radio parmi le personnel politique masculin !

Le fait que, d'un pays à l'autre, ces réactions soient unanimes tendrait à prouver qu'on se trouve devant un secret de polichinelle. Cependant, s'il s'agissait de prétendre qu'on assiste à un phénomène de sexisme politico-mondain, un reportage interpellant du site d'information féministe *Slate* vient apporter une nuance de taille, en prise sur l'actualité immédiate : aux séances de Nuit debout, sur la place de la République, à Paris, les « dragues appuyées », les « mains aux fesses », les injures sexistes ne sont pas moins présentes que dans le métro, à telles enseignes que des directives ont été prises pour tenter de les éviter¹¹. Et on a lu dans la presse que des agressions sexuelles avaient eu lieu à Bruxelles, durant la dernière grande manif contre le gouvernement Michel¹².

⁹ Hufnagel (Johan), « Harcèlement sexuel : les hommes ne doivent pas se taire non plus », in *Libération*, 15 mai 2016 (http://www.liberation.fr/france/2016/05/15/harcèlement-sexuel-les-hommes-ne-doivent-pas-se-taire-non-plus_1452773)

¹⁰ <http://www.lesoir.be/1213728/article/soimag/actu-soimag/2016-05-18/harcèlement-sexuel-defraigne-onkelinx-et-fremault-temoignent>

¹¹ Lorriaux (Aude), « Comment #NuitDebout gère les agressions sexuelles et le sexisme en son sein », 7 mai 2016 (<http://www.slate.fr/story/117733/nuitdebout-agressions-sexuelles-sexisme>).

¹² « Sexisme ordinaire à la manifestation nationale » (témoignage d'une militante de Vie féminine), in *La Libre Belgique*, 24 mai 2016 (<http://www.lalibre.be/debats/opinions/sexisme-ordinaire-a-la-manifestation-nationale-5744762235708ea2d5ce061>).

Qui ne voit que ce qui se joue là, bien plus que des indécitesses isolées, est l'effet d'un système structuré qui considère les femmes comme des objets qu'on peut s'approprier, sur lesquels on peut mettre la main, au propre comme au figuré. De ce point de vue, il ne faut pas non plus négliger qu'à côté de ce qui se passe dans le milieu politique, il existe aussi un sexisme quotidien qui poursuit les femmes dans la rue¹³, les transports en commun, le cercle familial.

De plus en plus de viols

Sans oublier les informations alarmantes sur le phénomène de prédation que constitue la multiplication des viols ces dernières années, notamment en France :

« Les chiffres des viols, évalués chaque année par [les enquêtes de victimisation ne diminuent pas](#) : 84 000 femmes et 16 000 hommes âgé-e-s de 18 à 75 ans sont victimes de viols ou tentatives de viol, auxquels il faut rajouter les chiffres concernant les mineurs, encore plus importants [estimés à 124 000 filles et 30 000 garçons](#). 83% des victimes de violences sexuelles rapportent n'avoir jamais été ni reconnues, ni protégées. (...) Et les rares victimes qui osent parler courent le risque d'être mises en cause et maltraitées, d'ailleurs seules 10% des victimes osent porter plainte suite à un viol ou une tentative de viol, de nombreuses plaintes seront classées ou aboutiront à un non-lieu, de nombreux viols seront déqualifiés en agressions sexuelles, et au final, seuls 1% des viols feront l'objet d'une condamnation »¹⁴.

Sur ce plan, notre pays n'est pas non plus en reste : selon des statistiques publiées sur le portail de la Wallonie, en 2014, « 1389 affaires de viol sont entrées dans les parquets correctionnels, soit environ 4 affaires par jour »¹⁵.

Belgique : 4000 plaintes par an pour sexisme

Selon une enquête de l'hebdomadaire *Le Vif* auprès de 2500 citoyen-ne-s belges, le sexisme est toujours bien vivace en Belgique. Voici quelques chiffres extraits de cette enquête :

- « 70 % des femmes de moins de 35 ans ont déjà été confrontées à des comportements sexuels inappropriés. Et les hommes du même âge ? 14 % ;

¹³ On se souvient de l'impact du documentaire *Femmes de la rue*, réalisé à Bruxelles par Sofie Peeters, une étudiante flamande en cinéma (été 2012). Cf. Ronveaux (Florence), « Harcèlement sexuel dans l'espace public : et si la rue était enfin à nous ! », CVFE, 2012 (http://www.cvfe.be/publications/analyses?page=9&theme=5&cle=&items_per_page=5).

¹⁴ Salmona (Muriel), « L'enquête "Les représentations des français-e-s sur le viol et les violences sexuelles" : le règne du déni et de la culture du viol », in *Mediapart*, 6 mars 2016 (<https://blogs.mediapart.fr/muriel-salmona/blog/060316/lenquete-les-representations-des-francais-e-s-sur-le-viol-et-les-violences-sexuelles-le-regne-du>).

¹⁵ Portail de la Wallonie : <http://www.wallonie.be/fr/actualites/violences-sexistes-et-intra-familiales>

- *J'ai eu droit à des remarques à double sens... Comme 68 % des femmes interrogées,*
- *Ne pas réagir face à un comportement inapproprié : 12 % des femmes pratiquent cette stratégie de l'évitement ;*
- *Suivre une femme en rue ? Pas très grave pour 7 % des hommes sondés ;*
- *18 % de femmes restent chez elles le soir pour éviter les "ennuis" ;*
- *"Le féminisme est un mouvement dépassé". Ainsi pensent 13 % des sondés ;*
- *"Tu n'as pas le sens de l'humour" : 37 % de femmes ont entendu ce genre de sentence quand elles ont osé raconter qu'elles avaient été victimes de sexisme ;*
- *"Non c'est non" : ok pour 88 % de femmes et 75 % d'hommes*
- *15 % des femmes rient aux blagues sexistes qu'elles ne trouvent pas drôles ;*
- *"Je ne suis pas féministe", déclarent 42 % des hommes »¹⁶.*

Cependant, depuis le 3 août 2014, la Belgique est pourtant l'un des seuls pays à disposer d'une législation condamnant le sexisme, qui est défini comme suit :

« Tout geste ou comportement [...] <ayant> manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité (...) Selon la loi, ajoute LLB, 'le sexisme peut être puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 1.000 euros, ou d'une de ces peines'. Sont condamnables les actes physiques et verbaux mais également "des publications sur les réseaux sociaux »¹⁷.

Et des plaintes, il y en a :

« Selon les statistiques de la police fédérale, en 2014, 4078 PV ont été établis pour des violences sexuelles dans des lieux publics. Pour 2015, seuls les chiffres des trois premiers trimestres sont disponibles. Quelque 2.669 plaintes ont été comptabilisées de janvier à septembre pour les mêmes raisons. Elles sont ainsi réparties: violences sexuelles dans les transports publics (194 sur les 3 premiers trimestres 2015); violences sexuelles sur la voie publique (1.379); violences sexuelles dans un autre endroit public (334) et violences sexuelles dans un endroit accessible au public (762) »¹⁸.

La violence entre partenaires

Comme le signalait plus haut Louise Brossard, la violence entre partenaires appartient également au phénomène de sexage décrit par Colette Guillaumin. Le Centre d'appui de lutte contre les violences entre partenaires a publié au début

¹⁶ <http://weekend.levif.be/lifestyle/news/le-sexisme-en-2016-les-chiffres-qui-interpellent/article-normal-494947.html>

¹⁷ Cf. « Emily Hoyos à propos du harcèlement sexuel : 'Un Parlement n'est pas un vestiaire après un match de foot' », in *La Libre Belgique*, 11 mai 2016 (<http://www.lalibre.be/actu/belgique/emily-hoyos-a-propos-du-harcèlement-sexuel-un-parlement-n-est-pas-un-vestiaire-apres-un-match-de-foot-5732ed7c35702a22d740d6c3>).

¹⁸ *Ibidem*.

de cette année un interpellant « état des lieux des statistiques en Wallonie en matière de violences »¹⁹. Selon cette source,

- « 7 702 plaintes pour des faits de violence physique dans le couple ont été enregistrées en 2014 en Wallonie <par la police>, soit une moyenne de 21 plaintes/jour ;
- 7 225 affaires pour coups et blessures volontaires dans le couple sont entrées dans les parquets correctionnels en Wallonie en 2014 (hors arrondissement d'Eupen).
- Plus d'1/4 des coups et blessures volontaires rapportés aux parquets ont lieu au sein du couple.
- Dans 5 affaires d'homicides conjugaux sur 6, le prévenu est un homme.
- En 2013, en Wallonie, près de 28 000 femmes âgées de 15 ans et plus déclarent avoir subi, au cours des 12 derniers mois, des violences physiques et/ou sexuelles ».

La même source rappelle également les chiffres d'une enquête européenne :

- « En Belgique, plus d'1 femme sur 3 (36%) ont subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans ;
- 1 femme sur 4 (24%) a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de son partenaire ou ex-partenaire »²⁰.

20000 femmes exclues des allocations d'insertion en 2015

Ces manifestations de sexisme pur et dur ne doivent pas faire oublier qu'à côté des agressions brutales contre les femmes, des discriminations de fond continuent à exister, notamment sur les plans social et professionnel.

Ainsi, fin avril 2016, la FGTB wallonne a rendu publics les chiffres des personnes exclues des allocations d'insertion durant les neuf premiers mois de l'année 2015. Dans un entretien à Bel-RTL, Thierry Bodson, secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la FGTB, résume la situation, très négative pour la Wallonie et pour les femmes : « La première décision prise par le gouvernement précédent (c'est-à-dire Di Rupo), c'est trois ans maximum d'allocations d'insertion lorsque l'on n'a pas eu assez de journées de travail. On constate aujourd'hui que 2/3 des exclus sont wallons et 2/3 des exclus sont des femmes, surtout celles qui ont travaillé à temps partiel souvent pendant des années »²¹.

Pour le pays dans son ensemble, on dénombre 29155 exclusions des allocations d'insertion, dont 66,1% concernent des personnes vivant en Wallonie, laquelle ne représente par ailleurs que 32% de la population et 36% des demandeurs

¹⁹ <http://www.wallonie.be/fr/actualites/violences-sexistes-et-intra-familiales>

²⁰ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), *Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*, 2014. Cf. Begon (René), « Le tiers des femmes européennes a été victimes de violence physique ou sexuelle », CVFE, 2014, 7 pages (http://www.cvfe.be/publications/analyses?page=2&theme=4&cle=&items_per_page=5).

²¹ <http://www.rtl.be/info/belgique/societe/le-patron-de-la-ftgb-revele-le-nombre-d-exclus-du-chomage-queelles-sont-les-communes-les-plus-touchees--813778.aspx>

d'emploi indemnisés²². Il y a donc environ vingt mille femmes parmi ces personnes qui ont perdu le droit aux allocations d'insertion.

Les chiffres globaux sont encore plus effrayants, dans la mesure où il faut ajouter aux exclusions les non-admissions liées au durcissement des critères d'octroi. Selon Thierry Bodson, « *42.000 aujourd'hui non-admission et exclusion confondues puisqu'il y a en effet 30.000 exclusions en date d'aujourd'hui, et il y en aura certainement encore 15.000 et 20.000 durant 2016, et il faut rajouter à ces exclusions tous les non admis sur base des décisions qui ont été prises par la suite par le gouvernement de Charles Michel. Donc, quand on fait le total aujourd'hui, c'est assez simple. En 2014, il y avait 91.000 indemnisations et aujourd'hui il y en a environ 49.000. Le calcul est donc vite fait.* »

Peut-on sérieusement considérer que ces violences économiques dirigées contre les femmes (et aussi la Wallonie dans son ensemble, soit dit en passant) sont le fruit du hasard ? Evidemment non, elles ont été élaborées en connaissance de cause à partir de statistiques faisant apparaître que 60% des bénéficiaires d'allocations d'insertion se situaient en Wallonie et qu'il existait la même proportion de femmes dans l'ensemble. Et qui était à la base de ce projet au sein du gouvernement Di Rupo ? Comme par hasard, l'Open-VLD, le parti ultra-libéral flamand.

De plus, ce type de mesure relève de la même structure idéologique patriarcale qui tend à confiner les femmes dans les secteurs d'emploi les moins rémunérateurs, qui fait qu'elles occupent l'énorme majorité des emplois à temps partiel et qui leur ferme les portes des emplois de cadres, etc. Une société patriarcale qui continue à considérer les femmes comme des citoyennes de seconde zone, comme des « cohabitantes » qui pourront toujours bénéficier du salaire d'un conjoint, alors qu'on sait que les femmes seules avec enfants constituent l'écrasante majorité des familles monoparentales, ce qui signifie qu'il faudrait sans doute multiplier par deux ou trois les victimes de cette mesure d'exclusion.

IEFH : discriminations liées à la grossesse et multiplication par six des plaintes pour harcèlement sexuel

De son côté, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes communiquait début mai, dans un document consacré aux plaintes et notifications reçues par l'Institut en 2015, que « *les femmes restent les principales victimes de discrimination* », un constat « *particulièrement flagrant dans la sphère du travail* »²³.

²² « Allocataires d'insertion : le bilan des exclusions, leur impact sur la Wallonie », in *Syndicats (FGTB)*, n° 9, 13 mai 2016, p. 6.

²³ IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes), « Les femmes restent les principales victimes des discriminations », 3-5-2016

« Le domaine du travail reste le domaine dans lequel le plus grand nombre de notifications <plaintes> est constaté, observe l'IEFH, et une augmentation de l'ordre de 18% est en outre observée par rapport à 2014. La plupart des signalements introduits en 2015 concernaient des discriminations relatives au contexte professionnel, et environ 6 sur 10 provenaient de femmes. Et comme les années précédentes, près de 4 cas sur 10 concernaient la discrimination liée à la grossesse. L'emploi est un domaine dans lequel les femmes subissent tout particulièrement des discriminations, qui affectent leur quotidien, leur carrière et leur vie. 'De nombreuses femmes sont notamment victimes d'écart salarial, du plafond de verre, mais également de discriminations à l'embauche, et/ou relatives à leur grossesse et leur maternité »²⁴.

Il est impressionnant de constater l'importance que prend la discrimination liée à la grossesse parmi les plaintes introduites par des femmes. Mais l'Institut constate aussi une augmentation des plaintes liées au harcèlement sexuel :

« Une importante augmentation du nombre de notifications pour harcèlement sexuel et sexisme est toutefois observée par rapport à l'année dernière. Le nombre de signalements portant sur le sexisme a augmenté de 28 % en 2015. Les notifications pour harcèlement sexuel ont quant à elles été multipliées par six en un an. L'entrée en vigueur de la loi pour lutter contre le sexisme en 2014 et l'intérêt des médias peuvent expliquer en grande partie ces chiffres »²⁵.

Dans un entretien télévisé, Christine Delphy expliquait concrètement ce que représentait à ses yeux le « mythe de l'égalité déjà-là » : « Ce que j'appelle 'le mythe de l'égalité déjà là' est quelque chose de très pernicieux, car les jeunes filles arrivent à l'âge adulte, elles voient une situation très inégalitaire et on leur dit : 'C'est ça l'égalité !' Donc, elles comprennent : 'L'égalité, c'est que mon collègue gagne 30% en plus que moi, qu'il soit promu alors que je ne le suis pas, que je rentre à la maison et que je doive accomplir toutes les tâches ménagères... Si je fais deux ou trois heures de travail ménager par jour, je dois quand même remercier mon mari s'il m'aide à essuyer la vaisselle pendant un quart d'heure...' »²⁶.

L'avalanche d'exemples d'agressions sexistes et de discriminations persistantes qui a dévalé sur nos pays depuis le début de l'année 2016 concrétise de façon dramatique l'impasse où se trouve aujourd'hui l'égalité entre les femmes et les hommes. On dit aux femmes : « De quoi vous plaignez-vous ? Vous avez les mêmes droits que les hommes ! », alors que tout prouve le contraire en pratique, dans la vie de tous les jours.

Backlash : rien de nouveau sous le soleil !

(http://iqvm-iefh.belgium.be/fr/actualite/les_femmes_restant_les_principales_victimes_de_discriminations).

²⁴ Ibidem.

²⁵ Ibidem.

²⁶ Entretien avec Christine Delphy sur centremalcolmx (cf. <http://www.feministes-radicales.org/radical-voices/christine-delphy/>).

Devant cette démonstration que la « revanche » envers les femmes a encore de beaux jours devant elle, on ne peut s'empêcher de penser au fameux livre de Susan Faludi, *Backlash. La guerre froide contre les femmes*, paru aux Etats-Unis en 1991²⁷. Un gros livre dans lequel l'auteure décrivait par le menu une foule d'exemples montrant que la société patriarcale n'a de cesse de « faire payer » aux femmes chaque parcelle d'émancipation conquise de haute lutte. Ce n'est pas en cette année 2016 que cela va changer, apparemment !

Ce qui est nouveau, cependant, c'est que le ras-le-bol des femmes occidentales face au sexisme omniprésent s'exprime maintenant ouvertement, à travers des dénonciations individuelles, comme on l'a montré plus haut, mais aussi à travers des manifestations d'ampleur mondiale comme One Billion Rising²⁸ ou plus locales, comme celles menées par le groupe militant féministe Ginger²⁹.

En ce sens et en tant qu'association féministe, le CVFE ne peut que rejoindre la chercheuse américaine Nancy Frazer, lorsqu'elle formule l'hypothèse d'un retour actuel à un féminisme radical et politique proche de celui des années 70. Distinguant trois actes dans l'évolution du féminisme de la deuxième vague, elle écrit :

« Dans l'acte III, toujours en cours, nous pourrions voir un féminisme revigoré rejoindre d'autres forces d'émancipation cherchant à assujettir des marchés déchaînés à un contrôle démocratique. Ainsi le mouvement pourrait récupérer son esprit insurrectionnel tout en approfondissant les idées qui le caractérisent : sa critique structurelle de l'androcentrisme du capitalisme, son analyse systémique de la domination masculine et ses propositions d'amendements, informées par le genre, de la démocratie et de la justice »³⁰.

Et, avec elle, notre association considère comme un fait décisif l'émergence d'une nouvelle génération de féministes :

« Maîtrisant les médias numériques et à l'aise dans l'espace transnational, mais formée dans le creuset de la crise capitaliste, cette génération incarne la promesse d'une nouvelle réinvention de l'imagination féministe. Sortant déjà du long tunnel de la politique de l'identité, les jeunes féministes semblent sur le point d'opérer une nouvelle synthèse de la démocratie radicale et de la justice sociale »³¹.

Un nouveau féminisme radical qui, selon la chercheuse québécoise Diane Lamoureux, devrait articuler son combat contre la domination de sexe à ceux qui s'opposent aux dominations de classe et de race, mais qui devrait également rompre avec une vision patriarcale de la féminité :

²⁷ Faludi (Susan), *Backlash. La guerre froide contre les femmes*, Paris, Editions des Femmes-Antoinette Fouque, 1993, 746 pages.

²⁸ Cf. Delepine (Anne), « One Billion Rising : des femmes unies et solidaires réclament le droit de vivre sans violence », CVFE, 2016, 16 pages (www.cvfe.be/publications).

²⁹ Herla (Roger), Delepine (Anne) et cinq participantes du groupe Ginger, « Itinéraire d'un groupe féministe citoyen : Comment s'y élaborent les idées collectives et les mises en action autour d'une visée commune », CVFE, 2015, 13 pages.

³⁰ Frazer (Nancy), *Le féminisme en mouvements. Des années 60 à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, coll. « Politique et sociétés », 2012, pages 5-6.

³¹ Frazer (Nancy), *op. cit.*, page 28.

« (...) le sujet du féminisme ne saurait être les femmes telles qu'elles existent dans la société hétérosexiste. Comme le fait remarquer Rancière, pour qu'il y ait féminisme, pour que la question de la place des femmes dans la société puisse devenir une question politique qui remet en cause l'organisation de la société et ses fondements hétérosexistes, il faut qu'il y ait rupture avec la féminité puisqu'elle est construite dans un ordre de discours et dans des institutions sociales qui assignent aux femmes un rôle subalterne. Dans ce sens, le féminisme peut se construire à partir de la révolte des individus connues sociologiquement comme des femmes mais qui refusent d'être considérées comme des femmes dans la société hétérosexiste »³².

Plus que jamais, nous espérons voir les mouvements féministes s'engager collectivement, en formant des alliances avec les forces progressistes, dans une lutte pour la justice sociale et pour une plus égale répartition des richesses, mais surtout pour l'avènement d'une société où l'égalité entre les femmes et les hommes ne sera plus un leurre.

³² Lamoureux (Diane), « Agir sans 'nous' », in *Les possibles du féminisme. Agir sans « nous »*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2016, pages 161-162.

2016, année du sexisme triomphant

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : René Begon - renebegon@cvfe.be - 04 250 96 87.

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.